

INVITATION

La Directive européenne « Déchets » (UE 2018/851) et la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) prévoient que le tri et la valorisation des biodéchets va devenir obligatoire pour tous au 31 décembre 2023. Les déchets alimentaires composés d'environ 90 % d'eau sont trop souvent incinérés ou enfouis alors que ces matières organiques pourraient être transformés en matières valorisables (compost) et retourner nourrir et fertiliser les sols. Décryptage de cette obligation réglementaire.

Les différents acteurs et les collectivités locales ont-elles pris pleinement conscience de cet enjeu ? Le compostage, une nouvelle pratique ?

Regards croisés des différents acteurs sur cette filière en devenir.

On vous éclaire... en 45 minutes.

Contacts Groupe SPHERE

Marielle CAYRON HIS - m.cayron@sphere.eu
Christophe MORVAN - c.morvan@sphere.eu



Salon des Maires et des Collectivités locales
16 au 18 novembre 2021
Paris Expo Porte de Versailles
1 Place de la Porte de Versailles, 75015 Paris

PTL - GROUPE SPHERE VOUS INVITE À ASSISTER À LA TABLE RONDE



MARDI 16 NOVEMBRE À 14H30
Atmosphère Transition Environnementale
Pavillon 4

INTERVENANTS

Odile BEGORRE-MAIRE - Vice-présidente déléguée à l'environnement et transition énergétique de la Communauté de Communes - Bassin de POMPEY

Fabien DELORY - Directeur général de MOULINOT

Alexandre GUILLUY - Co-fondateur et Président LES ALCHIMISTES

John PERSEDA - Président et Directeur général de SPHERE SA

Nicolas SORET - Vice-président de l'APVF

ANIMATEUR

Matthieu COMBE - Fondateur et directeur des publications
de NATURA SCIENCES

